



RAPPORT DE GESTION INTERMEDIAIRE

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2013

MINES ABCOURT INC.

RAPPORT DE GESTION POUR LE PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2013

Ce rapport de gestion offre une analyse de nos résultats d'exploration et de mise en valeur et de notre situation financière qui permet au lecteur d'évaluer les variations importantes des résultats d'exploration et de mise en valeur et de la situation financière du trimestre terminé le 30 septembre 2013 comparativement au premier trimestre de l'année précédente. Ce rapport de gestion sert de complément à nos états financiers vérifiés du 30 juin 2013 et les notes afférentes. Nos états financiers sont dressés conformément aux principes comptables IFRS. Toutes les valeurs monétaires figurant dans ce rapport de gestion sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire. Nos états financiers et ce rapport de gestion, sont destinés à fournir aux investisseurs une base raisonnable pour l'évaluation de nos résultats d'exploration et de mise en valeur et de notre situation financière.

Vous êtes invités à consulter le site web de SEDAR à www.sedar.com où tous les documents déposés selon la Loi se trouvent et le site web d'Abcourt à www.abcourt.com où vous trouverez des informations additionnelles,

Nos activités minières consistent en différents travaux d'exploration et de mise en valeur et en des études en vue de mettre nos propriétés minières en exploitation.

INCORPORATION ET NATURE DES ACTIVITÉS

Mines Abcourt inc. (la « Société » ou « Abcourt »), a été constituée en corporation par lettres patentes de fusion datée du 11 janvier 1971 en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Québec et a continué son existence en vertu de la Partie 1A par certificat de continuation daté du 6 mars 1981. Le 14 février 2011, la Société a été continuée automatiquement en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) par suite de l'entrée en vigueur de cette loi. Les activités de la Société portent essentiellement sur l'exploration de propriétés minières en vue de leur exploitation commerciale. La Société n'exploite présentement aucune propriété minière. Le portefeuille actuel de propriétés minières de la Société consiste uniquement en des propriétés situées dans la région de l'Abitibi, province de Québec, au Canada.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus au présent rapport de gestion constituent des énoncés de nature prospective portant notamment sur l'évolution anticipée des activités futures de la Société ainsi que sur d'autres événements ou conditions susceptibles de se produire ou de survenir ultérieurement. Les énoncés prospectifs sont des énoncés portant sur des événements futurs qui comportent des incertitudes intrinsèques. Les résultats réels de la Société ainsi que d'autres événements ou conditions futurs pourraient donc différer considérablement de ceux présentés dans les énoncés prospectifs en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs, notamment, mais sans limitation, ceux dont il est fait mention à la section « RISQUES ET INCERTITUDES ». La direction de la Société est d'avis que les attentes dont il est fait état

dans ces énoncés sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se révéleront fondées. Il est recommandé de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs étant donné que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils se fondent pourraient ne pas se concrétiser.

PERFORMANCE GLOBALE POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2013

Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2013, la Société a émis 10 862 647 actions et 3 710 000 bons de souscription pour une valeur totale de 811 875 \$, dont 3 292 647 unités accréditatives pour une valeur de 230 485 \$. Les principales dépenses d'exploration et d'évaluation ont été encourues sur la propriété Elder (dénoyage et forages). De plus petits montants ont été dépensés sur les propriétés Abcourt-Barvue, Vendôme, Jonpol, Vezza et Aldermac.

PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES (vérifiées)

Exercices terminés le 30 juin

	2013	2012	2011
Compte de résultats global (\$)			
Intérêts	55 100	91 999	38 479
Perte nette	354 316	503 109	925 652
Profit net (perte nette) par action sur une base diluée	(0,00)	(0,01)	(0,00)
État de la situation financière (\$)			
Espèces et quasi-espèces	1 370 990	4 475 798	7 268 300
Actif total	21 086 078	20 720 267	19 592 087
Total de la dette à long terme	--	--	--
Exploration minière (\$)			
Actifs de prospection et d'évaluation	14 361 612	11 182 075	8 294 432

INFORMATIONS TRIMESTRIELLES (non auditées)

	2013 Sept	2012 Sept	2013 Juin	2012 Juin	2013 Mars	2012 Mars	2012 Déc.	2011 Déc.
Résultats (\$)								
Intérêts	13 025	15 231	16 542	20 036	9 503	20 217	13 824	24 808
Profit net (perte nette)	(76 336)	(73 463)	(156 455)	(103 359)	59 514	(223 682)	(183 912)	(125 198)
Profit net (perte nette) par action sur une base diluée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bilan (\$)								
Espèce quasi-espèces	1 370 990	4 475 798	1 400 705	4 475 798	2 694 903	5 405 867	2 721 087	5 809 879
Actif total	22 249 533	21 056 157	21 086 078	20 720 267	20 721 927	19 691 903	20 932 165	19 650 360
Total dette à long terme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Exploration minière (\$)								
Frais d'exploration et d'évaluation net des crédits de droits miniers et d'impôts	1 116 919	666 687	1 064 820	339 596	386 933	911 214	836 801	947 172

ÉTATS INTERMÉDIAIRE DE LA PERTE NETTE ET PERTE GLOBALE

Revenus d'intérêts

Nos revenus consistent essentiellement en intérêts reçus sur des certificats de dépôts. Le montant reçu au 1^{er} trimestre terminé le 30 septembre 2013, a été de 13 025 \$. Ce montant était presque identique à celui reçu au 1^{er} trimestre 2012.

Charges

Au premier trimestre, les charges se sont élevées à 138 751 \$ et ont été plus élevées que ceux de l'année précédente (95 068 \$). La différence se trouve principalement dans l'amortissement des immobilisations (+ 23 050\$), dans la restauration de Vendôme (+10 370\$) et dans les frais de financement (+ 8 039\$). Voir détails ci-dessous :

	2013	2012
(non audité)	\$	\$
CHARGES		
Impôts de la partie XII.6	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	31 576	8 526
Honoraires professionnels	16 251	15 000
Honoraires de consultants	-	24 438
Restauration d'un site minier	17 903	13 856
Publicité	4 031	-
Charges sociales	3 302	-
Logiciels et internet	2 265	3 142
Salaires et honoraires administratifs	14 870	11 210
Restauration Vendôme	10 370	-
Assurances	6 579	2 128
Taxes, licences et permis	209	-
Frais de financement	10 856	2 817
Frais bancaires	105	-
Charge de désactualisation	5 035	-
Divers	5 223	1 750
Inscription, registrariat et information aux actionnaires	10 176	3 117
Dépenses forestières	-	6 374
Rémunération et autres paiements à base d'actions	-	2 350
	<hr/>	<hr/>
	138 751	95 068

Perte avant impôts sur le résultat et impôts miniers différés

La perte avant impôts sur le résultat et impôts miniers différés (125 726 \$) comparée à celle de l'année précédente, soit 73 463 \$, est plus élevée parce que les revenus ont été plus bas et que les dépenses ont été plus élevées (43 683 \$).

Perte nette et perte global

La perte nette et la perte globale du premier trimestre sont presque identiques, soit environ 75 000\$.

FLUX DE TRÉSORERIE

Activités d'exploitation

Au premier trimestre, les activités d'exploitation, avant variation des éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie, ont absorbé un flux de trésorerie de 76 336 \$ tandis qu'en 2012, pour la même période, 73 463 \$ avait été utilisés. En 2012 et en 2013, aucune vente n'a été réalisée. Les éléments hors-caisse du fonds de roulement ont utilisé 44 105 \$ en 2013 et 173 106\$ en 2012.

Financement

Au cours du 1^e trimestre, des financements pour un total de 1 143 275\$ ont été réalisés. Au cours du 1^{er} trimestre 2012, les activités de financement ont rapporté 476 965 \$ net.

Investissement

Au cours du 1^e trimestre (septembre 2013), les investissements ont été de 1 242 681\$. En 2012, un montant de 271 824 \$ avait été investi. L'investissement principal en 2012 et 2013 a été l'acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation et l'acquisition d'immobilisations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin du premier trimestre

Au premier trimestre de 2013, la trésorerie était de 1 138 990\$, tandis qu'en 2012, elle était de 4 988 894 \$. La trésorerie disponible le 30 septembre 2013 et la vente prochaine de lingots d'or sont suffisantes pour couvrir nos activités prévues au cours des mois prochains.

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:

	2013
	\$
Intérêts à recevoir	(10 482)
Taxes à recevoir	(138 298)
Autres débiteurs	(90)
Droits miniers et crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir	(60 657)
Frais payés d'avance	6 836
Créditeurs et charges à payer	158 586
	<hr/>
	(44 105)
	<hr/> <hr/>

Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie:

	2013
	\$
Acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation par l'émission de capital-social	12 000
Provisions liées à la restauration de sites miniers imputées aux actifs de prospection et d'évaluation	5 035

Dépôt à terme

	2013
	30 septembre
	\$
Dépôt à terme, portant intérêt au taux de 1,10 %, échéant en avril 2014, rachetable en tout temps	700 705
Portion du dépôt à terme réservé à la prospection et à l'évaluation	-
	<hr/> 700 705 <hr/>

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

L'actif total au 30 septembre 2013 s'établit à 22 249 533 \$, comparé à 21 086 078 \$ à la fin de juin 2013. L'augmentation de l'actif provient des financements qui ont été réalisés.

STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Mines Abcourt inc. a été constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec. Le 14 février 2011, la Société a été continuée automatiquement en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Québec) par suite de l'entrée en vigueur de cette loi. La Société se spécialise dans l'acquisition et l'exploration de propriétés minières au Canada. Ses actions se négocient à la Bourse de croissance TSX sous le symbole ABI, à la Bourse de Berlin sous le symbole AML-BE et à la Bourse de Francfort sous le symbole AML-FF. Le siège social de la Société est situé au 506 des Falaises, Mont-St-Hilaire (Québec) J3H 5R7. À la mine Abcourt-Barvue, la Société a des réserves de minerai exploitable économiquement. De plus, à la mine Elder, la Société procède présentement à l'extraction de minéralisation en or qui sera récupérée dans une usine de traitement à forfait située dans la province de Québec. L'exploration et la mise en valeur de gisements de minéraux impliquent d'importants risques financiers. Le succès de la Société dépendra d'un certain nombre de facteurs dont, entre autres, les risques liés à l'exploration et à l'extraction, les questions relatives à la réglementation ainsi que les règlements en matière d'environnement et autres règlements.

Au 30 septembre 2013, la Société présente un déficit de 76 336 \$ (73 463 \$ en septembre 2012). Par le passé, la Société devait financer ses opérations par l'émission d'actions et l'exercice d'options d'achat d'actions et de bons de souscription. En ce moment, la direction a une attente raisonnable que le traitement de la roche minéralisée au cours des prochains trimestres générera des produits suffisants qui permettront à la Société de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Par conséquent, elle continue d'adopter la base de continuité d'exploitation dans la préparation des états financiers.

Bien que la direction ait engagé une personne qualifiée pour vérifier le droit de propriété concernant les propriétés minières dans lesquelles la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces propriétés,

ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation. Il n'y a aucune indication à ce jour que ces situations puissent exister.

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, où les actifs sont réalisés et les passifs réglés dans le cours normal des activités et ne tiennent pas compte des ajustements qui devraient être effectués à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux montants présentés au titre des produits et des charges et au classement des postes de l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas fondée. Ces ajustements pourraient être importants.

Les présents états financiers ont été approuvés par le Comité de Vérification le 29 novembre 2013.

APPLICATION DES IFRS NOUVELLES ET RÉVISÉES

Modifications à IAS 1, Présentation des autres éléments du résultat global

La Société a appliqué les modifications d'IAS 1 intitulées Présentation des autres éléments du résultat global avant la date d'entrée en vigueur (exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012). Ces modifications introduisent une nouvelle terminologie pour l'état du résultat global et le compte de résultat. Ainsi, l'état du résultat global est renommé « état du résultat net et des autres éléments du résultat global », et le compte de résultat est renommé « état du résultat net ».

Les modifications d'IAS 1 maintiennent la possibilité de présenter le résultat net et les autres éléments du résultat global soit dans un état unique, soit dans deux états séparés, mais consécutifs. Cependant, ces modifications exigent le regroupement des autres éléments du résultat global dans deux catégories dans la section des autres éléments du résultat global : a) les éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net et b) les éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions sont remplies. L'application des modifications d'IAS 1 n'a aucune incidence sur le résultat net, les autres éléments du résultat global ni le résultat global total.

IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

IFRS 9, Instruments financiers

IFRS 9 publiée en novembre 2009 présente de nouvelles exigences de classement et d'évaluation des actifs financiers. IFRS 9, dans sa version modifiée en octobre 2010, inclut les exigences en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers et de leur décomptabilisation. IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015, mais son application anticipée est permise. La Société n'a pas débuté l'évaluation de l'incidence de l'adoption d'IFRS 9, mais elle s'attend à ce que cette incidence soit limitée.

Normes sur la consolidation, les partenariats, les entreprises associées et les informations à fournir

En mai 2011, un ensemble de cinq normes sur la consolidation, les partenariats, les entreprises associées et les informations à fournir a été publié; il s'agit notamment des normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 27 et IAS 28. Les principales exigences de ces cinq normes sont décrites ci-dessous.

IFRS 10 remplace les dispositions sur les états financiers consolidés d'IAS 27, États financiers consolidés et individuels. SIC-12, Consolidation – Entités ad hoc, sera supprimée au moment de l'entrée en vigueur d'IFRS 10. Cette norme établit que le contrôle est à la base de la consolidation. En outre, IFRS 10 inclut une nouvelle définition du contrôle comportant trois éléments : a) le pouvoir détenu sur l'entité émettrice, b) l'exposition, ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice, c) la capacité de l'investisseur d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Concernant IAS 27, les règles relatives aux états financiers individuels demeurent inchangées et font partie de la version amendée d'IAS 27. Les autres sections d'IAS 27 sont remplacées par IFRS 10.

IFRS 11 remplace IAS 31, Participations dans des coentreprises. IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. SIC-13, Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs, sera supprimée au moment de l'entrée en vigueur d'IFRS 11. Selon IFRS 11, le classement d'un partenariat en tant qu'entreprise commune ou que coentreprise est fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise. Par contre, selon IAS 31, il existe trois types de partenariats : les entités contrôlées conjointement, les actifs contrôlés conjointement et les activités contrôlées conjointement. Par ailleurs, selon les dispositions d'IFRS 11, les coentreprises doivent être comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence, tandis que les entités contrôlées conjointement selon les dispositions d'IAS 31 peuvent être comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation proportionnelle.

La version amendée (2011) d'IAS 28 dorénavant intitulée « Participation dans des entreprises associées et coentreprises » remplace IAS 28 actuelle « Participation dans des entreprises associées ». IAS 28 est modifiée pour être conforme aux modifications apportées suite à la publication d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.

IFRS 12 est une norme concernant les informations à fournir et elle s'applique aux entités qui ont des intérêts dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées. En général, IFRS 12 exige la présentation d'informations plus détaillées que celles qui sont exigées par les normes actuelles.

En juin 2012, des modifications d'IFRS 10, d'IFRS 11 et d'IFRS 12 ont été publiées pour clarifier certaines dispositions transitoires sur la première application de ces IFRS.

Ces cinq normes, de même que les modifications touchant les dispositions transitoires, sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, et leur application anticipée est permise à la condition que ces normes soient toutes appliquées en même temps. La direction

prévoit que l'application de ces cinq normes n'aura pas un effet significatif sur les montants présentés dans les états financiers.

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 établit une source unique d'indications pour les évaluations de la juste valeur et les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. La norme définit la juste valeur, établit un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. Son champ d'application est large; IFRS 13 s'applique tant aux instruments financiers qu'aux instruments non financiers à l'égard desquels d'autres IFRS imposent ou permettent les évaluations à la juste valeur et les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur, sauf dans des circonstances précises. En général, IFRS 13 exige la présentation d'informations plus détaillées que celles exigées par les normes actuelles. La Société adoptera cette nouvelle norme prospectivement à compter de son exercice ouvert le 1er juillet 2013. La direction prévoit que l'application de la nouvelle norme pourrait se traduire par la présentation d'informations plus détaillées dans les états financiers.

Modifications D'IAS 32 et d'IFRS 7, Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers et informations à fournir connexes

Les modifications d'IAS 32 donnent des précisions sur l'application des dispositions en matière de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. En particulier, elles précisent le sens des expressions « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compensation » et « réalisation et règlement simultanés ».

Les modifications d'IFRS 7 exigent que les entités fournissent des informations sur les conventions-cadres de compensation exécutoires et les accords similaires (tels que les accords de garanties) pour les instruments financiers couverts par une convention-cadre de compensation exécutoire ou par un accord similaire.

Les modifications d'IFRS 7 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, ainsi que pour les périodes intermédiaires comprises dans ces exercices. Les informations doivent être fournies rétrospectivement pour toutes les périodes présentées à titre comparatif. Cependant, les modifications d'IAS 32 ne s'appliquent qu'aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 et exigent l'application rétrospective. La direction prévoit que l'adoption future des modifications d'IAS 32 et d'IFRS 7 n'aura aucune incidence significative pour la Société.

IFRIC 20, Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert

Cette nouvelle interprétation, publiée par l'International Accounting Standards Board en octobre 2011, précise quand les frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation doivent donner lieu à la comptabilisation d'un actif et comment cet actif doit être évalué, initialement et par la suite. IFRIC 20 s'applique aux frais d'enlèvement des stériles (ou mort-terrains) engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert pour avoir accès à des gisements.

Les principaux éléments d'IFRIC 20 sont les suivants :

- si l'avantage généré par les opérations de découverte prend la forme de stocks que produit la mine, l'entité comptabilise les frais engagés selon IAS 2 Stocks. Si l'avantage est un meilleur accès au minerai à extraire, l'entité comptabilise les frais engagés comme un ajout à un actif existant;
- l'actif au titre des opérations de découverte est comptabilisé de la même façon que l'actif existant dont il fait partie, c'est-à-dire au coût ou à son montant réévalué diminué des amortissements et des pertes de valeur.
- l'actif est amorti sur la durée d'utilité attendue de la partie identifiée du corps minéralisé qui devient plus accessible grâce aux opérations de découverte.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Une application anticipée est permise. La Société n'a pas adopté cette norme de façon anticipée mais il pourrait y avoir des implications pour les prochains exercices.

Modifications à IAS 16, Immobilisations corporelles

Les modifications à IAS 16 précisent que les pièces de rechange, le stock de pièces de sécurité et le matériel d'entretien sont comptabilisés selon IAS 16 s'ils répondent à la définition des immobilisations corporelles. Sinon, ils sont classés en stocks. La direction prévoit que ces modifications d'IAS 16 n'auront pas d'incidence significative pour la Société.

Déclaration de conformité

Les présents états financiers intermédiaires de Mines Abcourt inc. ont été préparés conformément aux normes IFRS. Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers intermédiaires, sauf indication contraire.

Monnaie fonctionnelle

La monnaie de présentation et la monnaie et la monnaie de l'ensemble des opérations de la Société est le dollar canadien, puisqu'il représente la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts à terme ayant une échéance initiale égale ou inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition et les dépôts à terme rachetables en tout temps.

Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédit de droits miniers

La Société a droit à un crédit d'impôt relatif aux ressources de 35 % sur les dépenses de prospection et d'évaluation admissibles engagées dans la province de Québec. De plus, la Société

a droit à un crédit de droits miniers équivalent à 16 % de 50 % des dépenses de prospection et d'évaluation admissibles, déduction faite du crédit d'impôt relatif aux ressources. Ces montants sont comptabilisés en fonction des estimations de la direction et à condition que la Société soit raisonnablement assurée qu'ils seront encaissés. À ce moment, le crédit d'impôt relatif aux ressources et le crédit de droits miniers sont comptabilisés en réduction des frais de prospection et d'évaluation.

Dépôt à terme réservé à la prospection et à l'évaluation

Les fonds réservés à la prospection et à l'évaluation représentent le produit de financement non dépensé. Selon les restrictions imposées par ces sources de financement, la Société doit consacrer les fonds à la prospection et à l'évaluation de propriétés minières. Au 30 septembre 2013, les sommes à dépenser en frais de prospection et d'évaluation se chiffrent à 0 \$.

Actifs de prospection et d'évaluation

Les dépenses engagées avant que l'entité n'ait obtenu les droits légaux de prospecter une zone spécifique sont comptabilisées en charge. Les dépenses liées au développement des ressources minérales ne sont pas comptabilisées en tant qu'actifs de prospection et d'évaluation. Les dépenses liées au développement sont inscrites à l'actif seulement après que la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone spécifique aient été démontrées et lorsque les critères de comptabilisation d'IAS 16 Immobilisations corporelles ou d'IAS 38 Immobilisations incorporelles sont satisfaits.

Tous les coûts associés à l'acquisition de biens et aux activités de prospection et d'évaluation sont capitalisés aux actifs de prospection et d'évaluation. Les coûts capitalisés sont limités aux coûts reliés aux acquisitions et aux activités de prospection et d'évaluation pouvant être associés à la découverte de ressources minérales spécifiques, ce qui exclut les coûts liés à la production (frais d'extraction), et les frais d'administration et autres coûts indirects similaires. Les dépenses de prospection et d'évaluation sont capitalisées lorsqu'elles satisfont à tous les critères suivants :

- elles sont destinées à être utilisées pour la production de minerais ;
- les propriétés ont été acquises et les dépenses ont été engagées en vue d'une utilisation durable; et
- elles ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des affaires.

Les coûts reliés à l'acquisition des propriétés minières et aux dépenses de prospection et d'évaluation sont capitalisés par propriété jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les coûts capitalisés aux actifs de prospection et d'évaluation sont reclassés à titre d'actifs miniers en développement et amortis selon la méthode des unités de production. Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation avant le reclassement, et toute perte de valeur est comptabilisée.

La Société revoit périodiquement les faits et circonstances indiqués à la norme IFRS 6 indiquant la nécessité de soumettre les actifs de prospection et d'évaluation à des tests de dépréciation.

Lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif de prospection et d'évaluation peut excéder sa valeur recouvrable, l'actif est soumis à un test de dépréciation. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif (valeur actuelle des flux de trésorerie attendus). Lorsque la valeur recouvrable d'un actif de prospection et d'évaluation est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation ne représente pas nécessairement la valeur présente ou future.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif de prospection et d'évaluation ou pour un autre actif à long terme (autre qu'un goodwill) est reprise s'il y a eu une augmentation du potentiel de service estimé de l'actif, résultant soit de son utilisation, soit de sa vente, depuis la date à laquelle une perte de valeur a été comptabilisée pour la dernière fois pour cet actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable, sans être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus). Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède la valeur recouvrable. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur de l'actif ou reconnus comme un actif distinct, selon le plus approprié, seulement lorsqu'il est plus probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif profiteront à la Société et que le coût peut être mesuré de manière fiable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode dégressive et selon les taux indiqués ci-après:

Véhicule:	30 %
Mobilier et équipement	20 %

L'équipement de traitement, l'usine de traitement d'eau et le parc à résidus ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas encore utilisés.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'une immobilisation sont déterminés en comparant le produit net tiré de la cession à la valeur comptable nette de l'actif et sont inclus à l'état de la perte nette et de la perte globale.

Instruments financiers

Les actifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement parmi les catégories suivantes : placements détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, prêts et créances et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN ») et autres passifs. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. La comptabilisation à la date de transaction est utilisée.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que la direction de la Société a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après la comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. La Société n'a aucun actif financier désigné comme placement détenu jusqu'à leur échéance.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ni dans les actifs à la JVBRN. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant inclus dans les autres éléments de la perte globale jusqu'à ce qu'ils soient réalisés, moment où le gain ou la perte cumulé est transféré dans le résultat net. La Société n'a aucun actif financier désigné comme étant disponible à la vente.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et ne sont pas détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur, et ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts à terme, le dépôt à terme réservé à la prospection et à l'évaluation et les autres débiteurs sont classés comme prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

Les actifs financiers désignés comme étant à la JVBRN comprennent les actifs financiers détenus par la Société à des fins de prise de bénéfices à court terme, les dérivés qui ne se trouvent pas dans une relation de couverture admissible ainsi que les actifs volontairement

classés dans cette catégorie, sous réserve de la satisfaction de certains critères. Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur, et tout profit ou toute perte qui en résulte est comptabilisé en résultat net. La Société n'a aucun actif financier à la JVBRN.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont ensuite évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers à la JVBRN sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transactions liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux placements détenus jusqu'à leur échéance et aux prêts et créances sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif et les coûts de transactions liés aux autres passifs sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable du passif. Ils sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits d'intérêts ou des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimatifs (y compris les coûts de transaction) sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte.

Provisions liées à la restauration de sites miniers

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Celle-ci est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

La Société doit se conformer aux lois et règlements environnementaux promulgués par les autorités fédérales et provinciales. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Afin de tenir compte des mouvements de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations découlant des plans de fermeture acceptables en matière de protection de l'environnement (tels le démantèlement et la démolition d'infrastructures, le retrait des matières résiduelles et la remise en état des lieux), des provisions sont enregistrées dans l'exercice financier où l'obligation actuelle de restauration de sites miniers existe et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que l'obligation peut être estimée de manière fiable. Ces provisions sont établies en fonction de la meilleure estimation des coûts futurs, basée sur les informations disponibles en date de l'état de la situation financière. La meilleure estimation des coûts futurs est le montant que la Société

devrait raisonnablement payer pour éteindre son obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date. Les coûts futurs sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. Lors de l'établissement de la provision, un actif correspondant est comptabilisé dans l'actif minier en question. La provision est revue annuellement afin de refléter la variation des sorties estimées de ressources suite aux changements au niveau des obligations ou de la législation, la variation du taux d'actualisation courant fondé sur le marché ou l'augmentation qui reflète le passage du temps. La charge de désactualisation est comptabilisée en résultat net en tant que coût financier au fur et à mesure.

Le coût de l'actif lié est ajusté pour refléter les changements (autres que la désactualisation) dans l'exercice considéré. Les frais liés à la restauration de sites miniers sont comptabilisés en réduction de la provision lorsqu'ils sont engagés. La direction de la Société a déterminé que la provision pour la restauration du site minier Elder se chiffre à 213 833 \$ au 30 septembre 2013 (aucune au 30 septembre 2012). Aucune autre provision n'est nécessaire en relation avec les autres propriétés de la Société.

Rémunération et paiements fondés sur des actions

La Société comptabilise la charge de rémunération à base d'actions sur la période d'acquisition des droits aux options d'achat d'actions. Les options d'achat d'actions octroyées aux employés et aux administrateurs et le coût des services reçus en contrepartie sont évalués et constatés sur la base de la juste valeur en utilisant le modèle d'évaluation d'options Black-Scholes.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres

Pour les transactions avec les parties autres que des membres du personnel, la Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie, directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Lorsque la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle évalue la valeur et l'augmentation des capitaux propres qui en est la contrepartie, indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Actions accréditives

La Société considère qu'une émission d'actions accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires et la vente d'un droit à des déductions fiscales. La vente du droit aux déductions fiscales est évaluée au moyen de la méthode des valeurs résiduelles. Au moment où les actions accréditives sont émises, la vente de déductions fiscales est différée et présentée comme autre passif dans l'état de la situation financière. Lorsque les dépenses admissibles sont engagées (dans la mesure où il y a l'intention d'y renoncer), la vente de déductions fiscales est comptabilisée en résultat comme une réduction des impôts différés et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour les écarts temporaires imposables qui proviennent de la différence entre la

valeur comptable des dépenses admissibles capitalisées à titre d'actif dans l'état de la situation financière et la valeur fiscale de ces dépenses.

Bons de souscription

Dans le cadre de financements, la Société peut octroyer des bons de souscription. Un bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action à un prix fixe lors de l'octroi pendant une période de temps donnée. Les produits des émissions d'unités sont répartis aux actions et aux bons de souscription au moyen de la méthode des justes valeurs relatives. La Société utilise le modèle d'évaluation Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription émis.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Perte de base par action et diluée

La perte de base par action est calculée selon la moyenne pondérée des actions en circulation durant l'exercice. La perte par action diluée, qui est calculée selon la méthode du rachat d'actions, est égale à la perte de base par action en raison de l'effet anti-dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription.

Constatation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Les produits générés par la vente de minerai pendant la phase de développement d'un site minier sont considérés comme étant des produits directement attribuables au développement du site et ils sont comptabilisés en réduction du coût de l'actif minier en développement. Les produits sont comptabilisés lorsque la Société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

Conventions d'option sur des propriétés minières

Les options sur des intérêts dans des propriétés minières acquises par la Société sont comptabilisées à la valeur de la considération monétaire déboursée, y compris tout autre avantage économique cédé, mais excluant l'engagement de dépenses futures. Puisque l'engagement des dépenses futures ne répond pas à la définition d'un passif, il n'est pas

comptabilisé. Les dépenses sont comptabilisées uniquement lorsqu'elles sont engagées par la Société.

Lorsque la Société cède des intérêts dans ses propriétés minières, elle utilise la valeur comptable de la propriété avant la vente de l'option comme valeur comptable de la portion de la propriété conservée, et crédite toute considération monétaire reçue ainsi que la juste valeur d'autres actifs financiers à l'encontre de la valeur comptable de cette portion (avec tout excédent comptabilisé comme un gain en résultat net).

Redevances sur les produits nets de fonderie

Les redevances sur les produits nets de fonderie ne sont généralement pas comptabilisées au moment de l'acquisition d'une propriété minière puisqu'elles sont considérées comme étant un passif éventuel. Les redevances ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont probables et qu'elles peuvent être évaluées avec une fiabilité suffisante.

Impôts sur le résultat et impôts différés

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et les montants utilisés à des fins fiscales à l'exception d'un impôt différé généré par la comptabilisation initiale d'un goodwill ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture de présentation de l'information financière et qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au résultat imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporels sont censés être recouverts ou réglés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constatée dans le résultat de l'exercice qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification. La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts différés si, selon les renseignements disponibles, il est probable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts différés ne sera pas matérialisée.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société réévalue les actifs d'impôts différés non comptabilisés. Le cas échéant, la Société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été antérieurement dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôts différés.

Informations sectorielles

La Société exerce actuellement ses activités dans un seul secteur, soit l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés minières. Toutes les activités de la Société sont menées au Canada.

Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

a) Dépréciation de propriété minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation lorsque les faits et circonstances suggèrent que leur valeur comptable peut excéder leur valeur recouvrable. Lorsque les faits et les circonstances suggèrent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable, la Société doit évaluer, présenter et fournir des informations sur toute perte de valeur qui pourrait en résulter. Les indices de dépréciation de même que l'évaluation de la valeur recouvrable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation nécessitent une part significative de jugement. La direction prend en compte divers facteurs, notamment, sans s'y limiter, les ressources financières et humaines disponibles, les budgets d'exploration prévus, l'importance et les résultats des travaux antérieurement effectués, les tendances de l'industrie et de l'économie et le prix des substances minérales.

Sources d'incertitude relative aux estimations

a) Évaluation du crédit d'impôt relatif aux ressources et du crédit de droits miniers

Les crédits d'impôt relatif aux ressources et les crédits de droits miniers pour la période courante et les périodes antérieures sont évalués au montant qu'il est prévu de recevoir des autorités fiscales en utilisant les taux d'imposition et la législation en matière de fiscalité qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Des incertitudes existent en ce qui a trait à l'interprétation de la réglementation fiscale, de telle sorte que certaines dépenses pourraient être refusées par les autorités fiscales dans le calcul des crédits, ainsi que sur le montant et le moment du remboursement.

Le calcul de ces crédits implique nécessairement un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été reçus des autorités fiscales dont ils relèvent. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt relatifs aux ressources et aux crédits de droits miniers, aux actifs de prospection et d'évaluation et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercice futurs.

Les montants comptabilisés dans les états financiers sont basés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction de la Société tel que décrit ci-dessous. Toutefois, l'incertitude inhérente

quant à l'issue finale de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait différer des estimations comptables et ainsi avoir une incidence sur la situation financière de la Société et ses flux de trésorerie.

b) Rémunération et paiements fondés sur des actions

La juste valeur d'une option d'achat d'actions octroyée est établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes qui prend en compte le prix d'exercice et la durée prévue de l'option, le cours actuel de l'action sous-jacente, sa volatilité prévue, les dividendes prévus sur l'action et le taux courant d'intérêt sans risque pour la durée prévue de l'option. Les données d'entrées pour le calcul de la juste valeur comportent des estimations et des jugements significatifs visant à aboutir à une approximation qui serait probablement reflétée dans un cours ou dans un prix d'échange négocié de l'option.

a) Provisions liées à la restauration de sites miniers

La société évalue annuellement ses obligations liées à la mise hors service d'actifs. D'importantes estimations et hypothèses sont faites pour déterminer ces obligations puisque plusieurs facteurs ont une incidence sur le montant qui sera finalement payable. Ces facteurs incluent des estimations sur l'étendue et le coût des activités de restauration, les changements législatifs, les impacts environnementaux connus, l'efficacité des mesures de réparation et de restauration et les changements du taux d'actualisation. Ces incertitudes peuvent entraîner des écarts entre les charges réelles et les montants provisionnés. En date de l'état de la situation financière, les obligations liées à la mise hors services d'actifs représentent la meilleure estimation de la direction de la charge nécessaire à l'extinction des obligations actuelles.

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

b) Date de début de la production commerciale

La société évalue le degré d'avancement de la mine Elder pour déterminer le moment où celle-ci deviendra en production commerciale. La Société considère un ensemble de critères pour déterminer si la mine est en production commerciale entraînant le reclassement des dépenses capitalisées vers l'actif Mine Elder en production. Les critères utilisés sont entre autres:

- L'atteinte d'un niveau d'activité prédéterminé;
- La capacité de soutenir une production continue et l'atteinte de résultats opérationnels constants sur une certaine période de temps;
- La teneur récupérée, la valeur du minerai ainsi que la génération de revenus significatifs;
- Le degré d'avancement des travaux de mise en valeur.

Toutes ses conditions seront évaluées par une étude de faisabilité qui devrait être produite dans le premier trimestre de l'année civile 2014.

INFORMATION ADDITIONNELLE EXIGÉE D'UN ÉMETTEUR ÉMERGENT

La Société fournit l'information sur les actifs d'exploration et d'évaluation reportés de ses états financiers intermédiaires pour la période terminée le 30 septembre 2013. La Société n'a pas de frais reportés autres que les propriétés minières et les frais d'exploration et d'évaluation reportés.

La Société n'a aucune dépense de recherche et développement.

ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION REPORTÉS

Les frais de prospection et d'évaluation du 1^{er} trimestre terminé le 30 septembre 2013 ont totalisé 1 657 453 \$ comparés à 768 788 \$ l'année précédente.

Le gros des dépenses de cette année consiste en frais de mise en valeur de la mine Elder et en frais de forage au diamant. L'an dernier, les dépenses étaient reliées à des frais de forage au diamant et aux frais de dénoyage de la mine Elder.

Détails sur les deux plus importants items des frais de prospection et d'évaluation reportés pour le premier trimestre terminé le 30 septembre 2013 :

- 1- La plus grande dépense provient de la mise en valeur de la mine Elder, au coût de 1 574 434 \$:
- 2- La deuxième plus grande dépense consiste en honoraires et dépenses d'ingénieurs pour un total de 71 930 \$.

Frais de prospection et d'évaluation

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2013 et 2012, les dépenses suivantes, associées à la découverte de ressources minérales, ont été comptabilisées dans les frais de prospection et d'évaluation.

	2013	2012
	3 mois	3 mois
	\$	\$
FRAIS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION:		
Forage	605	86 888
Analyses	1 670	-
Téléphone et électricité	3 274	-
Assurances, taxes et permis	75	-
Honoraires et dépenses ingénieurs	71 930	136 352
Dénoyage de la mine Elder	3 980	474 880
Frais de mise en valeur Elder	1 574 434	-
Évaluation préliminaire économique	-	-
Frais généraux de prospection et d'évaluation	1 485	70 668
Réparations	-	-
	<hr/>	<hr/>
Augmentation des frais de prospection et d'évaluation	1 657 453	768 788
Ajustement de crédit d'impôt et de droits miniers	-	-
Dépreciation	-	-
Droits miniers et crédit d'impôts relatif aux ressources	540 534	102 101
Solde au début	<hr/> 12 255 288	<hr/> 11 182 075
Solde à la fin	<hr/> <hr/> 13 372 207	<hr/> <hr/> 11 848 762

Voici quelques détails concernant les actifs de prospection et d'évaluation :

	2013	2013
	30 septembre	30 juin
	\$	\$
Propriétés minières	2 130 496	2 106 324
Frais de prospection et d'évaluation	13 372 207	12 255 288
	<hr/> <hr/> 15 502 703	<hr/> <hr/> 14 361 612

Au 30 septembre 2013, sur le site de la mine Elder, la Société détient environ 17 000 tonnes de roches minéralisées en or empilées à la surface. Ces matériaux seront traités dans les prochains mois dans une usine de traitement appartenant à Mines Aurbec inc. (voir la note 8 sur les événements subséquents où on donne les résultats obtenus au cours du mois d'octobre 2013 lors du traitement de ces matériaux). La vente de l'or produite sera comptabilisée en diminution des actifs de la mine Elder.

Frais de prospection et d'évaluation, par propriétés :

	Solde au 30 juin 2013	Augmentation 2013	Droits miniers et crédit d'impôt	Dépréciation	Solde au 30 septembre 2013
	\$	\$		\$	\$
Abcourt – Barvue, Q	3 505 449	39 978	4 812	-	3 540 615
Vendôme, Qc	200 925	85	11	-	200 999
Elder, Qc	7 305 330	1 616 471	535 637	-	8 386 164
Aldermac , Qc	616 457	552	74	-	616 935
Jonpol , Qc	627 127	367	-	-	627 494
Veza , Qc	-	-	-	-	-
	<u>12 255 288</u>	<u>1 657 453</u>	<u>540 534</u>	<u>-</u>	<u>13 372 207</u>

CAPITAL- SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, pouvant être émises en une ou plusieurs séries dont les droits, privilèges, restrictions et conditions seront fixés par le conseil d'administration.

Nombre illimité d'actions subalternes de catégorie «A», sans valeur nominale, sans droit de vote.

Nombre illimité d'actions de catégorie «B», sans valeur nominale, avec droit de vote.

Les mouvements dans le capital social «B» de la Société se détaillent comme suit :

	Période de trois mois close le 30 septembre 2013		Exercice clos le 30 juin 2013	
	Quantité	Montant \$	Quantité	Montant \$
Solde au début	167 019 772	34 936 391	162 034 772	34 445 765
Payés en argent (1)	7 420 000	461 689	1 742 000	150 882
Financement accréditif (2)	3 292 647	230 485	3 243 000	339 744
Propriétés minières	<u>150 000</u>	<u>12 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	177 882 419	35 640 565	167 019 772	34 936 391
Actions à émettre	<u>4 300 000</u>	<u>344 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u><u>182 182 419</u></u>	<u><u>35 984 565</u></u>	<u><u>167 019 772</u></u>	<u><u>34 936 391</u></u>

A la date de ce rapport, il y avait 182 182 419 actions de catégorie B (ordinaire) émises et en circulation.

Actions, options et bons de souscription émis au cours du 1^{er} trimestre 2013

Actions émises

- (1) En août 2013, la Société a conclu un placement privé composé de 742 unités à 700 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action de catégorie « B » et d'un demi bon de souscription, un bon entier permettant au détenteur de souscrire à une action jusqu'en août 2014. Le produit brut du placement de 519 400 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 57 711 \$.
- (2) En septembre 2013, la Société a conclu un placement privé composé de 3 292 647 actions accréditives à un prix de 0,085 \$ par action. Le produit brut du placement de 279 875 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de 0 \$ et de la prime liée à la vente de déductions fiscales de 49 390 \$.

Options

Au cours du premier trimestre, il n'y a pas eu de mouvement dans les options d'achat d'actions.

Bons de souscription

Au cours du trimestre, la Société a octroyé des bons de souscription à des investisseurs dans le cadre de placements privés. La juste valeur de ces bons de souscription a été calculée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes en considérant les hypothèses de la moyenne pondérée suivantes : durée estimative de 1 an (1,3 an en juin 2013), taux d'intérêt sans risque de 1,11 %

(1,09 % en juin 2013), prix des actions à la date de l'octroi de 0,10 \$ (0,11 \$ en 2013), dividende prévu de 0 % (0 % en 2013) et volatilité prévue de 62,38 % (72 % en juin 2013).

Bons de souscription en circulation au 30 septembre 2013	Prix de levée	Date d'expiration
871 000	\$ (1)	(1)
1 621 500	0,20	Octobre 2013
<u>3 710 000</u>	0,10	Août 2014
<u>6 202 500</u>		

Ces bons donnent le droit d'acquérir une action de catégorie "B" au prix de 0,14 \$ pendant une période de 12 mois se terminant en octobre 2013 et au prix de 0,16 \$ pendant une seconde période de 12 mois se terminant en octobre 2014.

Options émises aux courtiers et au Intervenants

Toutes les options émises à des courtiers et à des intervenants ont expiré au cours des exercices précédents.

Valeurs mobilières convertibles

Aucune

Actions entières

Aucune

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Dette à long terme

La Société pas de dette à long terme, autre que la provision liée à la restauration du site minier Elder.

Lors des financements d'août – septembre et octobre 2013, 294 875 \$ ont été levés par la vente d'actions accréditatives. La Société devra dépenser ce montant en frais de prospection et d'évaluation avant le 31 décembre 2014.

Redevances

<u>Propriétés</u>	<u>Redevance</u>
Elder	2 à 3 % NSR
Barvue	0,25/tonne courte sur l'ancienne propriété minière de Barvue et 1,0 à 1,5 % NSR sur certains claims adjacents
Vendôme	2% sur claims Xstrata
Abcourt	0
Tagami	1 à 2 % NSR
Jonpol	2,5 % NSR
Aldermac	2,00 \$/tonne sur 1,5 M tonnes
Aldermac ouest	2% NSR

Pour que la propriété Jonpol nous soit cédée, nous devons dépenser un certain montant d'argent avant le 31 décembre 2013. Selon notre estimation, ce montant a déjà été dépensé.

Environnement

Un bassin de sédimentation sur la propriété Abcourt-Barvue a été restauré au cours des années 2005 à 2010. Nous avons aussi implanté une usine de traitement d'eau pour le lixiviat provenant du bassin restauré. Les dépenses de restauration au cours du 1^{er} trimestre ont été de 17 903\$ en 2013 et 13 856\$ en 2012.

De plus, un montant de 10 370 \$ a été dépensé sur le site Vendôme au cours du 1^{er} trimestre 2013 (0 \$ en 2012).

Provision liées à la restauration du site minier Elder

	2013	2012
	\$	\$
Solde au 30 juin 2013	208 798	-
Addition au cours du 1 ^{er} trimestre 2013	5 035	-
Solde à la fin	<u>213 833</u>	<u>-</u>

Le montant de l'obligation s'élève à 480 670 \$ et représente l'estimation des coûts de restauration du site minier Elder. Ce montant a été capitalisé sur une période de dix ans avec un taux d'inflation de 1,2 % et il a été actualisé par la suite à un taux de 10 %. Sa valeur actuelle se chiffre donc à 213 833 \$ au 30 septembre 2013.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Société n'a pas conclu d'arrangement hors bilan.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les tableaux suivants présentent les opérations conclues avec les parties liées et les soldes à payer pour chacune des parties liées à la Société. Les soldes à payer sont généralement réglés en espèces.

	Période de trois mois close le 30 septembre 2013	Période de trois mois close le 30 septembre 2012
--	-------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------

\$

\$

**Société contrôlée par le chef de la direction et
président de la Société**

Honoraires d'ingénieur inclus dans les frais de prospection et d'évaluation	71 000	64 000
Dépenses refacturées incluses dans les frais de prospection et d'évaluation	10 912	9 737
Honoraires et frais de financement	-	5 000
Dépenses forestières	-	-
Restauration d'un site minier	1 000	3 000
Honoraires de consultants	-	-
Fournitures de bureau	-	-
<hr/>		
Solde inclus dans les créditeurs et charges à payer au 30 septembre	82 912	81 737
<hr/>		

Administrateurs et hauts dirigeants

Salaires et honoraires administratifs	2 095	-
Honoraires professionnels	5 764	-
Frais d'émission d'actions	-	-
Frais de financement	3 600	-
<hr/>		
Solde inclus dans les créditeurs et charges à payer au 30 septembre	10 164	-
<hr/>		

Ces opérations sont mesurées au montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

Au cours du trimestre, la rémunération et paiements fondés sur des actions pour les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société se chiffre à 0 \$ (2 350 \$ au 30 septembre 2012).

PASSIFS ÉVENTUELS

- a) Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit la résultante, son échéance ou son impact. Présentement, au

meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société opère en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. Tout paiement pouvant résulter de la restauration de sites serait comptabilisé aux résultats de l'exercice au cours duquel il sera possible d'en faire une estimation raisonnable.

- b) La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditatives. Cependant, il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales aurait des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs, ou la Société.

ENGAGEMENTS

En février 2007, la Société a signé une entente avec Aur Resources inc. (société remplacée par Teck Cominco Limited suite à une fusion). En vertu de cette entente, la Société pouvait acquérir 100 % de la propriété Jonpol. La Société a effectué un paiement de 20 000 \$ en espèces à la signature de l'entente. De plus, elle devait effectuer des paiements totalisant 355 000 \$ et devait engager 4 000 000 \$ en coût sur la propriété, et ce, au cours d'une période de six ans. En octobre 2008, l'entente a été modifiée. En vertu de cette nouvelle entente, afin de remplacer les paiements prévus de 355 000 \$, la Société a émis à Teck Cominco Limited 400 000 actions et 400 000 bons de souscription. Chaque bon permettait à son détenteur de souscrire à une action au prix unitaire de 0,30 \$ jusqu'en septembre 2010. De plus, le montant des investissements sur la propriété a été réduit à 1 000 000 \$ avec un minimum de 100 000 \$ par année pour 2009 et 2010. La Société devait avoir complété les investissements de 1 000 000 \$ avant le 31 décembre 2011. N'ayant pas effectué tous les travaux requis, la Société a demandé un délai additionnel à Teck Cominco Limited. Cette dernière a accepté d'accorder un délai jusqu'au 31 décembre 2013 mais avec l'obligation de devoir investir un total de 1 100 000 \$, avec un minimum de 100 000 \$ par année pour 2011 et 2012. Au 30 juin 2013, la Société a presque terminé les travaux requis et elle prévoit un programme de prospection et d'évaluation afin de respecter les termes de l'entente.

La Société a loué avec option d'achat un compresseur de marque Ingersoll Rand usagé, au montant de 40 000\$, payable par versements mensuels de 3 000\$, durant une période de 12 mois et d'un paiement final de 4 000\$.

ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Prière de voir la note 18 aux pages 40 et 41 des États Financiers trimestriels du 30 septembre 2013.

PROPRIÉTÉS MINIÈRES

Mines Abcourt inc, possède deux projets miniers à un stade avancé de développement, en Abitibi, Québec, Canada :

- Un projet d'or comprenant les propriétés Elder et Tagami près de Rouyn-Noranda, Québec, Canada,
- Un projet d'argent et de zinc comprenant les propriétés Abcourt-Barvue et Vendôme à Barraute, au nord de Val-d'Or, Québec, Canada,

et deux projets à un stade avancé d'exploration, aussi en Abitibi, Québec, Canada :

- La propriété Aldermac, située près de Rouyn-Noranda, Québec, Canada, avec des ressources historiques en cuivre-zinc-argent-or,
- La propriété Jonpol, située près d'Amos, Québec, Canada, avec des ressources historiques en cuivre-zinc-argent-or,

Voici quelques informations sur chacune de ces propriétés :

LA MINE ELDER-TAGAMI

La mine Elder-Tagami est détenue à 100 % par Abcourt. Cette mine est avantageusement située à seulement six milles (10 km) au nord-ouest de la communauté minière de Rouyn-Noranda au Québec. La propriété comprend 34 claims contigus et une concession minière couvrant une aire de 876 hectares. Plusieurs petites redevances sont payables sur différentes parties de la propriété.

L'aménagement de surface comprend un bureau, un bâtiment de service, une chambre de treuil et un chevalement de puits. La mine est desservie jusqu'à une profondeur de 794 mètres (2 606 pieds) par deux puits et 16 niveaux. Une partie du matériel minier est disponible et toutes les installations minières sont en place. La réouverture de la mine est en cours.

Le minerai de la veine No 1 se trouve dans plusieurs veines de quartz ayant une direction N-40°-E à la surface, mais est-ouest à 305 mètres (1 000 pieds) de profondeur et un pendage moyen de 22° vers le sud-est. Par exception, la veine No 4 a une direction nord-sud et un pendage de 22° vers l'est. La veine CDR est située à 4 500 pieds (1 377 m) au sud de la veine No 1.

De 1984 à 1989, environ 23 M \$ furent dépensés sur cette propriété par la société en co-participation Ressource Aunore Inc – Nova Beaucage Mines Limited. Les bâtiments et les installations de surface furent mis en place et le matériel minier fut acheté. La mine fut dénoyée, 4 268 mètres (14 000 pieds) de vieilles galeries furent réhabilitées, le puits fut approfondi de 15 mètres (50 pieds), de nouvelles recettes furent établies aux niveaux supérieurs du puits No 2, soit au 4^e, 5^e et 6^e niveaux, un système de cheminées à minerai et de cheminées à stérile avec des

poches de chargements fut établi, 142 trous de forage au diamant en surface et 75 sous terre furent forés, approximativement 2 134 mètres (7 000 pieds) de nouvelles galeries furent excavés, des cheminées de ventilation furent aussi percées, et quelques chantiers de production furent commencés. Environ 13 200 tonnes de minerai furent extraites avec une teneur de 0,198 once d'or à la tonne. Suite à une baisse du prix de l'or, la mine fut fermée.

De 1995 à 2012, plusieurs programmes de forage en surface ont été réalisés et les résultats obtenus ont servi à la révision des ressources 43-101. Nous avons de plus complété la conversion au système métrique de toutes les anciennes données. Cette révision des ressources a été complétée par M. Jean-Pierre Bérubé, Ing.. M. Bérubé est une personne qualifiée.

Voici les résultats des calculs faits en 2012 :

Table 1a – Ressources mesurées et indiquées à Elder et Tagami

ZONE	MESURÉES			INDIQUÉES			MESURÉES + INDIQUÉES			ONCES D'OR
	TONNES (métriques)	TENEUR (g/t)	LARGEUR (m)	TONNES (métriques)	TENEUR (g/t)	LARGEUR (m)	TONNES (métriques)	TENEUR (g/t)	LARGEUR (m)	
ELDER	512 739	6,68	2,20	671 139	6,50	2,16	1 183 878	6,58	2,18	250 341
CDR				4 172	16,49	2,50	4 172	16,49	2,50	2 213
TAGAMI	—	—	—	173 162	6,54	2,10	173 162	6,54	2,10	36 391
TOTAL	512 739	6,68	2,20	848 473	6,55	2,10	1 361 212	6,60	2,14	288 945

Table 1b – Ressources présumées à Elder et Tagami

ZONE	TONNES (métriques)	TENEUR (g/t)	LARGEUR (m)	ONCES D'OR
ELDER	412 668	5,76	1,92	76 392
CDR	50 248	5,15	1,83	8 328
TAGAMI	175 384	6,69	1,68	32 106
TOTAL	638 300	5,70	1,85	116 826

En se basant sur les récentes ressources (43-101), une étude économique préliminaire (P.E.A.) a été réalisée pour déterminer si d'autres travaux d'exploration étaient nécessaires afin d'augmenter les ressources avant de considérer la mise en valeur de la mine, ou non.

L'étude d'évaluation économique préliminaire sur la mine Elder, préparée selon le règlement 43-101, par Roche, Groupe-Conseil Ltée et des conseillers indépendants, indique que suffisamment de ressources sont disponibles et qu'un flux de trésorerie de 138 M\$ sur une période initiale d'exploitation de 10,4 années est possible, donnant une valeur présente nette au projet de 81,8 M\$ avant impôts avec un taux d'escompte de 8 %, un taux de rendement interne avant impôt de 140,5 % et une période de recouvrement de l'investissement de 1,1 année.

Cette étude est basée seulement sur les ressources 43-101 de la mine Elder, telles que calculées par M. Jean-Pierre Bérubé, Ing., indiqué ci-dessus (voir communiqué de presse du 25 avril 2012)

et déposées sur SEDAR le 9 mai 2012. Elle ne tient pas compte des ressources indiquées et présumées en or de la propriété Tagami, adjacente à la mine Elder et de nouvelles ressources qui pourraient être trouvées avec des travaux d'exploration.

L'étude économique préliminaire inclus des ressources minérales présumées qui sont considérées trop spéculatives géologiquement pour leur attribuer des considérations économiques qui les caractérisaient comme des réserves de minerai, et il n'y a pas de certitude que l'évaluation économique se réalisera. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves de minerai n'ont pas une viabilité économique démontrée.

Les personnes qualifiées responsables du rapport 43-101 sont Pierre Casgrain, Ing., Garand Gagnon, Ing., Alain Dorval, Ing., et Martin Magnan, Ing., de Roche Ltée, Groupe-Conseil et ses conseillers indépendants Lise Chénard, Ing., Michel Bilodeau, Ing., et Jean-Pierre Bérubé, Ing.

Voici l'analyse économique extraite du rapport de Roche :

GÉNÉRAL

Une analyse économique / financière préliminaire du projet a été réalisée en utilisant le modèle du flux de trésorerie. Le modèle est construit en utilisant le flux de trésorerie annuel en dollars constants (3^e trimestre 2012). Il n'y a pas de provision pour tenir compte de l'inflation. Tel que requis pour l'évaluation financière du projet d'investissement, l'évaluation est faite sur une base de 100 % équité i.e. on ignore d'où provient le capital, dette ou équité.

Les résultats sont présentés sur une base avant impôts. Le modèle reflète le cas de référence macro-économique et les suppositions techniques données dans ce rapport.

SUPPOSITIONS MACRO-ÉCONOMIQUES

*Les principales suppositions macro-économiques utilisées dans le cas de référence sont données dans le **Tableau 1** ci-dessous.*

Le prix de l'or est évalué selon la moyenne du London Fix au cours des trois dernières années. L'analyse de la sensibilité examine des variations de 30 % au-dessus et en dessous du prix de référence.

Tableau 1 – Suppositions macro-économiques

Article	Unité	Valeur
Prix de l'or	\$US/on	1 436
Taux de change	CAD/USD	1,00
Taux d'escompte	% par année	8
Variation du taux d'escompte	% par année	6 & 10

En plus du taux d'escompte de 8 %, deux autres variances, soit 6 et 10%, sont utilisées pour calculer la valeur nette présente du projet. Ces taux d'escompte représentent la moyenne pondérée possible des coûts de capitaux à l'investisseur.

REDEVANCES MINIÈRES

L'analyse financière incorpore des ententes de redevances qui résultent en trois taux de paiement qui dépendent de la localisation des ressources extraites. Une redevance au taux de 3 % NSR s'applique aux ressources extraites des niveaux 1 à 9, une redevance de 2,5 % NSR s'applique aux ressources extraites du niveau 10 et une redevance au taux de 2 % NSR s'applique aux ressources extraites des niveaux 11 à 15.

SUPPOSITIONS TECHNIQUES

Les suppositions techniques principales utilisées dans le cas de référence sont données dans le **Tableau 2**:

Tableau 2 – Suppositions techniques

Articles	Unité	Valeur
Ressources totales extraites	K tonnes	1 488,9
Taux d'extraction projeté	Tonnes usinées / année	150 000
Durée de la mine	Années	10,4
Teneur moyenne usinée	g/t Au	5,48 ⁽¹⁾
Récupération à l'usine	%	94
Production totale d'or	K onces	246,5
Coût moyen d'extraction	(\$C / tonne extraite)	66,41
Coût de transport à l'usine	(\$C / tonne extraite)	12,50
Coût moyen d'usinage à forfait	(\$C / tonne extraite)	32,73
Coût d'administration et de dépenses générales	(\$C / tonne extraite)	15,34
Coût d'affinage	(\$C / on Au)	3,00

⁽¹⁾ 5,48 g/t correspond à 0,176 once d'or / tonne

Au cours de la première année, l'extraction du minerai sera augmentée graduellement et totalisera 80 000 tonnes. Au cours des années suivantes, l'extraction du minerai sera de 150 000 tonnes par année.

MODÈLE FINANCIER ET RÉSULTATS

Un sommaire des résultats pour le cas de référence est donné dans le **Tableau 3** ci-après.

Le flux de trésorerie pour le cas de référence est indiqué dans le **Tableau 4** du rapport.

Dans le **Tableau 3** et le flux de trésorerie, on constate ce qui suit :

Un revenu total à la mine de 353,3 M\$ est projeté. Ce montant correspond à une moyenne de 237,27 \$ par tonne usinée.

Les dépenses totales de pré-production sont évaluées à 2,1 M\$, excluant le fonds de roulement et le capital requis au cours de l'exploitation, en excluant le coût de la fermeture, est évaluée à 2,2 M\$. Au début, un fonds de roulement égal à 6 mois de dépenses pour l'année 1, est prévu et ce fonds est réduit à un montant équivalent à 3 mois de dépenses par la suite. Le montant du capital et le coût des pièces de rechange sont inscrites dans les dépenses capitales indirectes et sont comprises dans le fonds de roulement initial. Le fonds de roulement initial est de 5,3 M\$. Des montants additionnels seront injectés, ou retirés, lorsque les dépenses d'exploitation augmenteront ou diminueront durant la vie de la mine. Un montant de 0,6 M\$ est prévu pour les dépenses de fermeture.

Le coût total des dépenses d'exploitation est évaluée à 200,7 M\$ pour la durée de la mine, soit une moyenne de 134,83 \$ par tonne usinée. Le coût total des paiements pour les redevances (NSR) est évalué à 9,8 M\$, ou une moyenne de 6,56 \$ par tonne usinée.

Les résultats financiers indiquent un flux de trésorerie de 137,9 M\$ avant impôts, une valeur nette présente de 81,8 M\$ avec un taux d'escompte de 8 %, un taux de rendement interne avant impôts de 140,5 % et une période de recouvrement du capital de 1,1 année.

Tableau 3 – Sommaire de l'évaluation du projet

Articles	Cas de référence (M\$ C)
Revenu total à la mine	353,276
Dépenses capitales de pré-production (excluant pièces de rechange)	2,121
Dépenses capitales au cours de l'exploitation	2,228
Fonds de roulement initial	5,317
Coût de fermeture de la mine	0,562
Coût total d'exploitation	200,745
Coût des redevances (NSR)	9,766
Flux de trésorerie avant impôts	137,854
Valeur nette présente (8 %) avant impôts	81,823
Valeur nette présente (6 %) avant impôts	92,562
Valeur nette présente (10 %) avant impôts	72,636
Taux de rendement interne avant impôts (%)	140,5
Période de recouvrement du capital (années)	1,1

ANALYSES DE SENSIBILITÉ

Une analyse de sensibilité indique, à l'intérieur de la précision des estimations de coût, que la viabilité du projet n'est pas affectée par une sous-estimation des dépenses capitales et des frais d'extraction, pris séparément. La valeur nette présente est plus sensible à des variations des coûts d'exploitation et au prix de l'or. Un prix de l'or d'environ 875 \$ par once résulte en une

situation de ni perte, ni profit, i.e., donne une valeur nette présente de zéro à un taux d'escompte de 8 %.

Le rapport complet a été déposé sur SEDAR sous le titre de « rapport technique » et sur notre site web.

Cette étude économique positive justifie la continuation d'un programme de mise-en-valeur de la mine Elder avec l'objectif de compléter une étude de faisabilité et de mettre la mine en production aussitôt que possible (à l'intérieur des prochains 6 mois).

Présentement, nous procédons à la mise en valeur de la mine avec une équipe d'une quarantaine d'employés. N'ayant pas obtenu le financement nécessaire pour procéder selon le plan ayant servi à préparer le PEA, nous avons dû modifier l'approche. Dès que nous avons obtenu le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et les permis d'explosifs de la Sûreté du Québec en avril 2013, nous avons commencé la préparation de chantiers et l'extraction de minerai. Au 30 juin 2013, nous avons accumulé en tas à la surface et dans la cheminée à minerai environ 6 000 tonnes de minéralisation en or. La réhabilitation et l'excavation de galeries a été retardée jusqu'à ce que nous recevions des revenus de l'usinage de la minéralisation extraite. Ceci a eu pour effet de retarder l'accès à de nouveaux chantiers de production mais il nous permet de préserver nos fonds. Le traitement à forfait de la minéralisation en or a débuté en octobre 2013 à l'usine Géant Dormant de Mines Aurbec.

Le traitement de cette minéralisation en or a commencé le 2 octobre dernier et s'est poursuivi par la suite. Au cours du mois d'octobre, 12 215 tonnes ont été usinées et au cours du mois de novembre, environ 10 000 tonnes seront traitées. Une première coulée d'or a été faite dans la semaine du 13 octobre et une deuxième a suivi dans la semaine du 3 novembre. La récupération de l'or à l'usine a été de 95,3% en octobre et de 96,9% jusqu'à ce jour en novembre. Un total de 1 843 onces d'or et de 468 onces d'argent ont été récupérés en octobre.

La teneur à l'alimentation de l'usine, échantillonnée sur le convoyeur de minerai concassé, a été de 5,55 g/t d'or et à la sortie du broyeur à barres, elle a été de 5,69 g/t d'or. Par conséquent, les coulées d'or ne représentent pas tout l'or récupérable dans l'usine. Une certaine quantité est retenue à différents endroits dans le circuit. Cet or sera probablement récupéré plus tard en nettoyant le circuit.

La direction de la Société estime que l'usinage de la minéralisation en or produira suffisamment de revenus pour couvrir la plupart, sinon tous les coûts futurs d'extraction au cours de la période de mise en valeur. Si ces fonds ne sont pas suffisants, la Société devra comme par le passé, se financer par l'émission d'actions ou par dette. Avec les fonds disponibles provenant de la vente de l'or, la Société accélérera la phase de mise en valeur avec l'objectif d'atteindre sa pleine capacité de production au cours du 1^{er} trimestre de 2014.

Conséquemment, nous avons engagé deux équipes de développement pour réhabiliter les niveaux 8 et 9 et prolonger vers l'ouest une galerie au 8^e niveau afin d'avoir accès à de nouveaux chantiers sur ce niveau.

Pour Elder-Tagami, les étapes suivantes restent à franchir :

- Embaucher des mineurs et acheter du matériel minier pour accroître la cadence d'extraction;
- Réhabiliter ou prolonger des galeries pour avoir accès à de nouveaux chantiers;
- Évaluer d'autres possibilités plus économiques pour le traitement du minerai. Plusieurs usines dans la région sont disponibles ou ont une capacité excédentaire;
- Faire une mise à jour des ressources 43-101 à la mine Elder et réaliser une étude de faisabilité au début de 2014;
- Décider d'aller en production commerciale dès que tous les éléments nécessaires à cette décision seront en place;
- Si possible, faire un financement de 2 à 3 M\$ par dette pour acheter du matériel minier et pour accroître notre fonds de roulement.

N'étant pas encore en exploitation, nous n'avons pas de plan d'expansion ni d'augmentation de la productivité.

Notre budget pour l'exercice 2013-2014 sera en fonction des revenus provenant de la vente de l'or. Pour cet exercice, notre budget est de l'ordre de 17,6 M\$ pour l'extraction d'environ 108 000 tonnes contenant environ 18 000 onces d'or récupérables.

PROPRIÉTÉ ABCOURT-BARVUE

La propriété Abcourt-Barvue est avantageusement située à Barraute, à 60 kilomètres (35 milles) au nord de la ville minière de Val-d'Or au Québec. Elle couvre 5 865 hectares avec 139 claims miniers et deux (2) concessions minières détenues à 100% par Abcourt.

Du zinc fut découvert en surface en 1950 sur le groupe de claims Barvue. La propriété fut exploitée de 1952 à 1957 avec une fosse à ciel ouvert par Barvue Mines Limited et de 1985 à 1990 avec une exploitation souterraine par Mines Abcourt inc.

Notre objectif est la mise en exploitation de cette propriété. De 2002 à 2007, plusieurs programmes de forage au diamant et diverses études techniques ont été réalisés pour supporter l'étude de faisabilité et nos demandes de permis. L'étude de faisabilité est terminée mais diverses alternatives sont considérées pour améliorer la rentabilité de ce projet. En février 2011, Abcourt a acheté l'intérêt de Xstrata Zinc Canada Division dans quinze demi-claims faisant partie de la propriété Vendôme. L'achat de ces claims nous permettra d'ajouter Vendôme dans le projet Abcourt-Barvue.

En mai 2006, une révision des ressources de la propriété Abcourt-Barvue a été réalisée par une personne indépendante qualifiée, M. Jean-Pierre Bérubé ingénieur, consultant pour MRB et Associés de Val-d'Or, Québec, Canada. Cette révision a été faite en accord avec le Règlement 43-101. Ce rapport est disponible sur SEDAR.

Genivar, Limited Partnership, de la ville de Québec et Bumigene inc., de la ville de Montréal, ont complété une étude de faisabilité qui a été publiée en février 2007. Avec cette étude de faisabilité, presque toutes les ressources ont été reclassées en réserves prouvées et probables de minerai. Ce rapport est disponible sur SEDAR.

La réalisation du projet d'exploitation prévoit l'extraction de 85 % du minerai dans une fosse à ciel ouvert et le traitement du minerai dans une usine construite sur le site de la mine avec une capacité de 1 800 tonnes par jour, pour un total de 650 000 tonnes par année.

Nous évaluons aussi la possibilité d'augmenter la capacité de l'usine à 2 740 tonnes par jour pour un total de 1 000 000 de tonne par année. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de convertir une partie des ressources présumées d'Abcourt en ressources indiquées et d'ajouter les ressources 43-101 de Vendôme au projet. À Abcourt-Barvue, un programme de forage au diamant en surface dans la partie ouest du gisement a été réalisé en 2011-2012 en vue d'améliorer le classement d'un bloc de minéralisation situé à des profondeurs de 150 à 200 mètres. Le montant requis pour la mise en exploitation selon le scénario proposé dans l'étude de faisabilité de 2006 est de 71 M\$ en incluant le fond de roulement. Cependant, nous avons évalué plusieurs autres scénarios depuis ce temps (pas 43-101) avec des coûts de 46 M\$ à 70 M\$. Nous considérons aussi la possibilité de rouler cet actif dans une nouvelle compagnie. Avant d'agir dans ce sens, nous devons choisir le meilleur scénario en fonction du prix des métaux et mettre à jour l'étude de faisabilité. La mise en exploitation dépendra des financements que nous pourrons réaliser et nous n'avons pas de garantie que nous trouverons les fonds nécessaires.

Au cours de l'exercice 2013, un total de 176 565 \$ a été dépensé. L'activité principale a été la révision des ressources 43-101 par M. Jean-Pierre Bérubé, ingénieur consultant. M. Bérubé est une personne qualifiée indépendante. Les résultats de cette étude seront publiés bientôt.

Au cours de l'exercice 2014, nous nous proposons de faire environ 1 000 mètres de forage au diamant en surface et de réviser l'étude de faisabilité, pour une dépense d'environ 300 000 \$.

LA PROPRIÉTÉ VENDÔME

La propriété Vendôme est située à 11 kilomètres (sept milles) au sud de la propriété Abcourt-Barvue. Elle comprend 59 claims pour un total de 2 546 hectares, détenus à 100 % par Abcourt.

Le gisement Vendôme fut découvert en 1951 par un pionnier de la technologie minière, l'ingénieur Paul R. Geoffroy. En 1954, un puits standard à trois compartiments fut descendu jusqu'à une profondeur de 160 mètres (525 pieds) et trois galeries furent établies à des profondeurs de 76 mètres (250 pieds), 114 mètres (375 pieds) et 153 mètres (500 pieds) respectivement. Un total de 2 134 mètres (7 000 pieds) de galerie et de cheminées furent excavées et 540 trous de sondages pour un total de 66 700 mètres (218 776 pieds) furent forés sous terre. À la même époque, les gisements **Barvallée** et **Belfort**, détenus à 100 % par Abcourt, ont été découverts par des forages de surface sur la continuation de la zone minéralisée vers l'ouest. Quelques sondages ont de plus trouvé de la minéralisation en or dans le batholith de Mogador.

En 1987, des installations minières de surface furent mises en place et une galerie inclinée de 76 mètres fut excavée.

En 1998, Abcourt a foré neuf trous pour un total de 1 505 mètres (4 936 pieds) dans le secteur Barvallée de la propriété et les résultats ont été très encourageants.

En 2011, tel qu'indiqué précédemment, quatre trous forés pour confirmer les ressources historiques ont donné d'excellents résultats. Voir notre communiqué de presse du 9 août 2011.

Une évaluation des ressources, en accord avec le Règlement 43-101, a été complétée par M. Jean-Pierre Bérubé, ingénieur consultant, et un rapport a été publié le 12 février 2013. M. Bérubé est une personne qualifiée, indépendante.

Voici les ressources 43-101 de Vendôme :

<u>Catégorie</u>	<u>Tonnes</u>	<u>Teneur</u>			
		<u>Au</u> <u>g/t</u>	<u>Ag</u> <u>g/t</u>	<u>Cu</u> <u>%</u>	<u>Zn</u> <u>%</u>
Mesurées	347 890	1,46	73,97	0,52	9,78
Indiquées	<u>364 332</u>	<u>1,00</u>	<u>47,15</u>	<u>0,74</u>	<u>5,33</u>
Total	712 332	1,23	60,11	0,63	7,50
Présumées	<u>305 769</u>	<u>0,99</u>	<u>36,77</u>	<u>0,49</u>	<u>4,30</u>
Total toutes catégories	<u>1 017 991</u>	<u>1,15</u>	<u>53,10</u>	<u>0,59</u>	<u>6,54</u>

Les dépenses encourues au cours du dernier exercice, essentiellement pour le calcul des ressources 43-101, ont été de 100 433 \$.

LA PROPRIÉTÉ ALDERMAC

En janvier 2007, nous avons annoncé la signature d'une option d'achat de 4 ans pour 100% de la propriété Aldermac située dans le canton Beauchastel près de Rouyn-Noranda, Québec, Canada. Cette propriété de 303 hectares est le site d'une ancienne mine desservie par un puits de trois compartiments, 495 m de profond avec 9 niveaux, ayant produit dans le passé, 2 million de tonnes courtes de minerai avec une teneur de 1,78 % cuivre, 0,2 oz/t Ag, 0,02 oz/t Au et environ 1,50 % zinc.

Autour de l'ancienne mine et 300 m plus à l'est où un nouveau gisement a été découvert en 1987, les ressources historiques sont comme suit :

	<u>Tonnes courtes</u>	<u>Cu %</u>	<u>Zn %</u>	<u>Ag oz/t</u>
Autour de l'ancienne mine	620 000	1,60 ±	2,00 ±	0,2
Nouveaux gisements à l'est	<u>1 150 000</u>	<u>1,50</u>	<u>4,13</u>	<u>0,9</u>
Total	1 770 000	1,54	3,38	0,6

Les ressources historiques rapportées ci-dessus ont été préparées avant l'introduction du Règlement 43-101. Les ressources historiques n'ont pas été vérifiées et on ne doit pas se fier sur elles. Ceci étant dit, Abcourt croit que ces estimations, plus particulièrement celles préparées par Wright Engineers ont été faites par des personnes compétentes. Cette déclaration est faite par M. Renaud Hinse, ingénieur, président de Mines Abcourt Inc. et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101.

Un programme de forage de surface de 22 trous totalisant 5 514 mètres a été réalisé au cours de l'hiver 2008 au coût de 601 399\$. Plusieurs excellentes valeurs sur des largeurs importantes ont été recoupées et ont fait l'objet de communiqué de presse et dans les rapports annuels précédents.

Ayant mis en priorité les projets Elder-Tagami et Abcourt-Barvue, des travaux mineurs ont été réalisés sur cette propriété en 2013. Toutefois, cette propriété est intéressante et des travaux seront faits dès que des fonds seront disponibles.

LA PROPRIÉTÉ JONPOL

En mars 2007, Abcourt a annoncé la signature d'une option d'achat de sept ans pour acquérir 100 % de la propriété Jonpol située dans le canton Dalquier à l'est d'Amos, Québec, Canada. Cette propriété de 880 hectares a fait l'objet de plusieurs programmes d'exploration dans le passé et trois puits y ont été creusés dont un a atteint une profondeur de 152 mètres.

Tous ces travaux ont permis de délimiter les ressources historiques suivantes :

Zone	Date	Auteur	Tonnes courtes	% Cu	% Zn	oz/t Ag
Upper Ag-Zn	1969	Waisberg ⁽¹⁾	20 000	--	4,0	8,0
Jay Copper	1969	Waisberg	26 000	3,5	--	1,0
Main West Cu	1974	Kilborn ⁽²⁾	1 946 000	1,04	--	0,02
Lower Ag-Zn-Cu	1983	Getty ⁽³⁾	815 000	1,25	3,21	3,55

⁽¹⁾S, Waisberg, 1969, Conigo Mines Ltd

⁽²⁾H,B, Hicks, 1974, Kilborn Engineering Ltd, rapport préliminaire d'une étude pour l'exploitation et l'usinage de 1 000 tonnes par jour,

⁽³⁾D, Titano, 1983, Getty Canadian Mines Ltd, sommaire des travaux.

De plus, plusieurs valeurs significatives en or ont été obtenues dans les forages.

Ces informations proviennent d'un rapport préparé par Monsieur C.M. Cooke, géologue senior de projet pour Aur Resources, daté de novembre 1992.

Les ressources historiques rapportées ci-dessus ont été préparées avant l'introduction du Règlement 43-101. Ces ressources historiques n'ont pas été vérifiées et on ne doit pas se fier sur elles. Cependant, la Société croit que ces estimations, particulièrement celles préparées par Kilborn et Getty, ont été faites par des personnes compétentes. Cette déclaration est faite par M. Renaud Hinse, ingénieur, président de Mines Abcourt Inc. et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101.

Aur Resources Inc, avec qui nous avons négocié la première entente s'est fusionnée avec Teck-Cominco Limited. Nous avons renégocié cette entente et avons obtenu des conditions plus avantageuses.

Forage au diamant au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2012

Nous avons foré neuf (9) trous au cours du premier trimestre de l'exercice terminé le 30 juin 2012. Huit de ces trous ont été forés sur le prolongement d'une zone d'argent indiquée par des anciens forages. Ces trous n'ont donné que de faibles valeurs. Le neuvième trou a été foré au contact de la rhyolite et de tuf et a recoupé un mètre titrant 267,50 grammes d'argent par tonne et 0,24 % de zinc, à environ 100 mètres de profondeur. Les dépenses encourues pour ces forages ont été de 225 789\$.

Forage au diamant au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2013

Les dépenses encourues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013 ont été de 166 825 \$, comprenant 90 688 \$ pour des forages et 70 845 \$ pour des frais d'ingénieurs et de techniciens.

En septembre 2012, six trous ont été forés pour un total de 1 466 mètres. Ces forages n'ont pas donné de résultats importants.

LA PROPRIÉTÉ VEZZA

En 2009 et 2010, Abcourt a acquis par jalonnement 85 claims et 19 cellules totalisant 2 233 hectares dans le canton VeZZa, au Québec. Cette propriété couvre environ 8 km le long de la zone de déformation Casa-Berardi – Douay – Cameron, où plusieurs valeurs en or ont été rapportées par le passé. Cette nouvelle propriété est au stade de l'exploration et il n'y a pas de gisement économique connu.

Nous avons, l'an dernier, foré quatre trous (1 011 mètres) sur le contact sédiments/volcaniques porteur d'une minéralisation en pyrite aurifère. Aucune valeur significative n'a été recoupée. Ces travaux ont été réalisés pour le renouvellement des claims.

Au cours de l'exercice, la Société a décidé de déprécier les frais de prospection et d'évaluation du projet VeZZa compte-tenu qu'elle a priorisé d'autres projets miniers.

PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION TECHNIQUE

La personne qualifiée au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*, qui est responsable de l'information technique relative aux propriétés minières de la Société, est monsieur Renaud Hinse, ingénieur minier, président et chef de la direction d'Abcourt.

RISQUES ET INCERTITUDES

FACTEURS DE RISQUE

Dans le cadre de ses activités et ses affaires, la Société est confrontée aux facteurs de risque suivants:

Fluctuations de la valeur marchande de l'or et des métaux

La rentabilité des activités d'exploration de la Société et, par extension, la valeur de ses propriétés minières, sont directement liées à la valeur marchande de l'or et des métaux. La valeur marchande de l'or et des métaux fluctue et est touchée par plusieurs facteurs qui échappent à la volonté d'une société minière. Si la valeur marchande de l'or et des métaux devait chuter de façon spectaculaire, la valeur des propriétés minières de la Société pourrait aussi chuter de la même manière et la Société pourrait ne pas être en mesure de récupérer son placement dans ces intérêts ou ces propriétés. Le choix d'une propriété aux fins de l'exploration ou de

l'aménagement, la décision de construire une mine et de la mettre en production et la décision d'engager les fonds nécessaires pour atteindre ces objectifs sont des décisions qui doivent être prises bien avant que l'on puisse tirer des revenus de la production. Les fluctuations de la valeur marchande entre le moment où ces décisions sont prises et le début de la production peuvent avoir des incidences draconiennes sur les aspects économiques de l'exploitation d'une mine.

Risques financiers

Des fonds supplémentaires seront sans doute nécessaires à l'avenir pour financer les travaux d'exploration et d'aménagement de la Société. La Société peut obtenir du financement soit au moyen d'emprunts, soit en émettant des titres de participation supplémentaires. Rien ne garantit que la Société réussisse à obtenir ce financement. De plus, même si elle réussit à obtenir ce genre de financement, rien ne garantit que la Société réussira à l'obtenir selon des modalités qui lui sont favorables ou encore qu'il y aura suffisamment de fonds pour permettre à la Société d'atteindre ses objectifs, ce qui pourrait avoir des incidences défavorables sur son entreprise et sa situation financière.

Risques liés à l'exploration et à l'exploitation minière

L'exploration et la mise en valeur de ressources minérales est une activité hautement spéculative qui comporte un haut niveau de risque qu'il sera difficile d'éviter même avec une combinaison d'une évaluation attentive, d'expérience et de savoir-faire. Bien que la découverte d'un gisement puisse s'avérer extrêmement lucrative, la plupart des travaux d'exploration ne sont pas considérés comme une réussite, car ils aboutissent rarement à la découverte d'une minéralisation suffisante en termes de qualité ou de quantité qui peut être exploitée de façon rentable. Des sommes considérables pourraient être nécessaires pour établir les réserves de minerai, pour mettre au point les procédés métallurgiques et pour construire des installations d'extraction et de traitement à un emplacement donné. **Rien ne garantit que la Société découvre des quantités suffisantes de minerai pour justifier des activités d'extraction. De plus, rien ne garantit que les propriétés minières de la Société atteignent l'étape de la production commerciale.** La durée de vie économique d'un gisement minier dépend de plusieurs facteurs, dont certains relèvent des caractéristiques particulières du gisement, notamment sa taille et sa teneur. D'autres facteurs comprennent la proximité du gisement par rapport à l'infrastructure, la capacité de production des installations minières et de l'équipement de traitement, les fluctuations du marché, les réclamations potentielles de la part des Autochtones et la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation visant les prix, les redevances, la production autorisée, l'importation et l'exportation de minéraux, la protection de l'environnement et des terrains agricoles. Il est difficile de prévoir avec exactitude quelles seront les incidences de ces facteurs et ceux-ci pourraient empêcher la Société d'obtenir un rendement du capital investi convenable.

Respect de la réglementation, risques associés à l'obtention des permis et responsabilités environnementales

Les activités d'exploration, de mise en valeur, d'aménagement et d'extraction sont assujetties à un vaste ensemble de lois et de règlements tant au palier fédéral que provincial au Canada régissant l'exploration, l'aménagement, la production, les taxes, les normes de travail, l'enlèvement des déchets, la protection et la conservation de l'environnement, la remise en état des lieux, la protection du patrimoine historique et culturel, la sécurité de la mine et des travailleurs, les substances toxiques et une foule d'autres questions. Les coûts associés à la découverte, l'évaluation, la planification, la conception, l'aménagement, la construction,

l'exploitation et la fermeture d'une mine et d'autres installations en conformité avec ces lois et règlements sont importants. Les coûts et les retards associés au respect de ces lois et règlements pourraient faire en sorte que la Société ne soit pas en mesure de procéder avec l'aménagement ou l'exploitation d'une mine.

L'exploitation minière en particulier (et le droit de propriété ou l'exploitation de terrains sur lesquels des activités d'extraction minière ont eu lieu dans le passé) est assujettie à des risques et des responsabilités éventuels concernant la pollution de l'environnement et l'enlèvement des déchets qui y sont produits dans le cadre de l'exploration et la production minière. En règle générale, la Société (ou d'autres Sociétés exerçant des activités au sein de l'industrie diamantifère) n'est pas en mesure d'obtenir à un coût raisonnable une couverture d'assurance contre les risques environnementaux (y compris la responsabilité éventuelle pour la pollution et d'autres risques résultant de l'enlèvement des déchets qui y sont produits dans le cadre des travaux d'exploration et de production). Dans la mesure où la Société est assujettie à des responsabilités environnementales, l'acquiescement de ces obligations pourrait réduire les fonds qui seraient autrement à sa disposition et cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société. Les lois et les règlements conçus pour assurer la protection de l'environnement sont en constante mutation et, en règle générale, ces lois et règlements deviennent plus rigoureux.

Risques liés aux titres des propriétés

Bien que la Société ait pris des mesures raisonnables pour s'assurer d'avoir un titre de propriété en bonne et due forme concernant ses terrains, rien ne garantit que le titre de propriété à l'égard de l'un quelconque de ses terrains ne sera pas contesté. Des tiers pourraient avoir des réclamations valides concernant des portions des intérêts de la Société.

Conditions propres à l'industrie

L'exploration et l'aménagement de ressources minérales comportent un niveau de risque élevé que même une combinaison d'une évaluation attentive, d'expérience et de savoir-faire ne peuvent éliminer. La découverte d'un gisement pourrait s'avérer extrêmement rentable, mais il y a très peu de terrains faisant l'objet de travaux de prospection qui sont transformés en une mine productrice. Des sommes considérables pourraient être nécessaires pour établir les réserves de minerai, pour mettre au point les procédés métallurgiques et pour construire des installations d'extraction et de traitement à un emplacement donné. Rien ne garantit que les programmes d'exploration et d'aménagement prévus par la Société donneront lieu à une exploitation minière rentable. La vie économique d'un gisement minier dépend de plusieurs facteurs, dont certains relèvent des caractéristiques particulières du gisement, notamment sa taille, la teneur et la proximité des infrastructures, de même que la nature cyclique des cours des métaux et la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation visant les prix, les redevances, les limites de production, l'importation et l'exportation de minéraux et la protection de l'environnement. Il est difficile d'évaluer avec précision les répercussions de ces facteurs, mais chacun d'entre eux peut empêcher la Société d'obtenir un rendement adéquat du capital investi.

Perspective

La direction continuera de gérer ses fonds de façon rigoureuse, son principal objectif étant d'optimiser le rendement du capital investi pour les actionnaires de la Société. La stratégie d'aménagement de la Société est axée sur la découverte de gisements économiquement viables

qui permettront de générer des profits de l'extraction et qui assureront la survie de la Société. En mettant en œuvre sa stratégie d'aménagement, la direction tiendra compte du contexte global de l'exploration, des tendances boursières et de la valeur marchande des métaux.

Concurrence

La Société livre concurrence à d'importantes sociétés minières et d'autres sociétés de ressources naturelles pour l'acquisition, l'exploration, le financement et l'aménagement de nouveaux terrains et projets. Plusieurs de ces sociétés ont plus d'expérience que la Société et elles sont plus importantes et ont une capitalisation plus élevée que la Société. La situation concurrentielle de la Société dépend de sa capacité d'obtenir du financement suffisant et d'explorer et d'aménager avec succès et de façon rentable des projets ou des terrains existants contenant des ressources minérales et d'acquies de nouveaux projets ou terrains de ce genre. Certains des facteurs qui permettent aux producteurs de demeurer concurrentiels sur le marché à long terme sont la qualité et la taille d'un corps de minerai, les coûts de production et l'exploitation en général, et la proximité du marché. La Société livre également concurrence à d'autres sociétés minières pour des géologues et d'autres membres du personnel technique qualifiés.

Permis et licences

La Société doit obtenir des permis auprès de diverses autorités gouvernementales à l'égard de ses activités. Rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir tous les permis nécessaires dont elle aura besoin pour entreprendre d'autres activités d'exploration, d'aménagement et d'extraction à l'égard de ses projets.

Volatilité des cours des actions et liquidité limitée

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX, de Berlin et de Francfort. Au cours des dernières années, le volume des opérations boursières sur les actions ordinaires a été limité et les cours des actions ordinaires ont été volatiles. Rien ne garantit qu'il y aura une liquidité adéquate des actions ordinaires à l'avenir.

Dépendance envers le personnel clé

La Société dépend des services de certains membres de sa direction et employés clés. La concurrence au sein de l'industrie de l'exploration minière pour du personnel qualifié est intense et la perte de tout membre de la direction ou employé clé, si cette personne n'est pas remplacée, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise et les activités d'exploitation de la Société.

STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

Notre objectif est de maximiser la valeur de la Société pour nos actionnaires et notre stratégie pour y parvenir est d'abord la mise en valeur de nos propriétés en or. Conformément à cette stratégie, nous avons en dernière réalisation deux placements privés et les fonds obtenus

(1 158 275 \$) ont servi et serviront à la réalisation de programmes de forages au diamant sur les propriétés Elder, Abcourt-Barvue et Jonpol.

Pour toute information additionnelle, veuillez consulter le site SEDAR (www.sedar.com) et notre site web (www.abcourt.com).

ATTESTATION

Ce rapport de gestion est approuvé par le conseil d'administration. Une copie de ce rapport de gestion sera envoyée dans les 10 jours, aux actionnaires qui en ont fait la demande.

(s) Renaud Hinse

Renaud Hinse, chef de la direction

29 novembre 2013

(s) Yves Usereau

Yves Usereau, chef des finances

29 novembre 2013